

<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b> Chapitre 23 / Article 2315 (300 000,00 euros)
--

**RAPPORT N° 04/3-43**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REFECTION DE LA RUE AMIRAL DECAEN**

**APROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Afin d'améliorer le confort d'usage de ses voies, la Commune envisage de procéder à la réfection de la Rue Amiral Decaen.

Les interventions prévues vont être principalement les suivantes:

- réfection et calibrage du corps de chaussée,
- réfection des trottoirs,
- réaménagement des carrefours,
- dissimulation des réseaux TELECOM et EDF.

Le montant global des travaux est estimé à 300 000,00 euros. Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal sous les Chapitre 23 et Article 2315.

L'opération étant éligible au Contrat d'Aide aux Communes, le plan de financement s'établit comme suit :

- 15 % Commune,
- 85 % (CAC) Département.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet de réfection de la Rue Amiral Decaen ;
- de m'autoriser :
- à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, conformément aux Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

**RAPPORT N° 04/3-43**

- à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), conformément à l'Article 35-I du Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

 LE DEPUTE-MAIRE  
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 04/3-43  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 18 juin 2003**

**OBJET**

**REFECTION DE LA RUE AMIRAL DECAEN**

**APROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-43 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réfection de la Rue Amiral Decaen.

**ARTICLE 2**

Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, conformément aux Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

**DELIBERATION N° 04/3-43**

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), sur la base de l'Article 35 du Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 4**

Approuve le financement du projet, comme suit :

- 15 % Commune,
- 85 % (CAC) Département.

**ARTICLE 5**

Autorise le Député-Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 25 JUN 2004

  
Paul VICTORIA